

A l'attention des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique territoriale siégeant au Conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale

A Paris, le 17 avril 2017

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé l'interpellation publique lancée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale aux candidats à l'élection présidentielle, concernant la formation professionnelle des agents territoriaux comme élément essentiel de la qualité du service public local.

Le service public contribue de manière essentielle à la cohésion sociale et territoriale de la France. En déployant les politiques que la collectivité décide de prendre en charge, il incarne, à l'échelle nationale et en proximité, partout dans l'hexagone et dans les outre-mer, notre volonté de solidarité et notre ambition d'égalité. Ce sont ces missions et cette responsabilité qu'exercent près de 5,5 millions d'agents publics. Par leur action, dans la diversité de leurs métiers, chaque jour, ils donnent corps aux valeurs républicaines et aux promesses de solidarité, ils participent à faire de la France une société plus juste et plus moderne face aux grandes mutations du monde. Dès lors, l'avenir de la fonction publique doit être une question essentielle dans les débats de cette élection présidentielle.

Je suis convaincu de la pertinence et de la modernité de règles et de conditions d'emploi spécifiques à l'action publique. Elles protègent le citoyen autant que l'agent public. Attaché au statut de la fonction publique, organisé en trois versants qui assument des missions différentes et complémentaires avec des modes de gouvernance répondant à leurs enjeux propres, je le sais capable de continuer à s'adapter aux enjeux du monde qui se dessine. Je veux être ambitieux pour la fonction publique parce que je le suis pour le service public.

Cette ambition appelle trois priorités :

- Créer les conditions d'une plus grande reconnaissance du service rendu, de la qualité et de la permanence de la contribution des agents publics,

dans des conditions parfois difficiles. Il s'agit notamment d'améliorer encore la qualité de vie au travail, avec une attention particulière à l'hôpital comme à l'Education nationale notamment, de reconnaître et de prévenir les situations de pénibilité du travail, notamment dans la fonction publique territoriale, et le burn-out, d'engager un plan de rattrapage du pouvoir d'achat.

- Incrire l'action publique, et donc la fonction publique, dans l'anticipation : de ses besoins à venir, à la fois en termes d'évolution des métiers, des compétences et, par conséquent, de besoins en formation professionnelle, en s'appuyant tant sur la responsabilité réaffirmée des employeurs publics que sur un dialogue social robuste.
- Garantir pleinement le rôle et la légitimité de l'action publique en renforçant la prise en charge des besoins sociaux, notamment en matière d'éducation, de santé, de petite enfance, dans la prise en charge de la dépendance, dans la sécurité de nos concitoyens comme dans le renforcement des corps de contrôle et la création d'une police des discriminations.

Dans ce cadre, la formation professionnelle joue un rôle central à la fois dans la mobilisation des agents publics, dans l'évolution du service rendu aux usagers et dans la préservation de la qualité du service public.

En effet, la société française évolue ; avec elle, les demandes de service public se transforment et les agents publics sont amenés à s'adapter. De nombreux métiers de la fonction publique sont directement concernés par les transitions numériques et écologiques, par la demande de participation des usagers, par le vieillissement de la population.

Sans un effort de formation des agents territoriaux, sans un travail approfondi d'anticipation des compétences requises, le risque est réel d'assister à une disjonction complète entre les attentes des usagers et les capacités du service public à y répondre. Ce risque porte potentiellement en lui les germes d'une disparition du service public sous l'effet conjugué d'une désaffection des citoyens pour ce dernier et d'une perte de sens et de motivation des agents publics.

Or, de manière concrète, si les dépenses de formation ont été stabilisées autour de 3,5% de la masse salariale de l'Etat (soit un niveau équivalent à celui du secteur privé), et à 2,9% dans le secteur hospitalier, la cotisation formation versée par les employeurs publics locaux au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a été maintenue à 0,9%. Quant à moi, je considère

qu'il est indispensable de ramener la dépense obligatoire de formation à 1% de la masse salariale des collectivités territoriales.

En outre, dès 1984, les lois de décentralisation ont confié au CNFPT la définition des orientations générales de la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale, leur conception, leur mise en œuvre et la gestion financière de ce dispositif. Je considère que l'existence d'un établissement public national et déconcentré, unique et paritaire, présent sur tout le territoire hexagonal et ultramarin, garantit un accès égalitaire de toutes les collectivités, quels que soient leur taille, leur situation géographique ou leurs moyens financiers. Le CNFPT représente, à maints égards, une chance pour la fonction publique territoriale en raison de la mutualisation de ses ressources, de la qualité de son offre de formation et de ses coûts de revient reconnus comme étant modérés.

La fonction publique territoriale repose, aujourd'hui, sur un droit à la formation et des dispositifs qui permettent à ses 1,9 millions d'agents de construire de véritables parcours d'évolution statutaire et de développement de compétences. J'y suis attaché.

La richesse du secteur public, ce sont les hommes et les femmes qui le composent ; si l'on veut attirer les compétences et les conserver, il faut remettre l'agent public et l'usager, et non les seules considérations budgétaires, au cœur des décisions d'organisation et d'orientation des agents. La formation professionnelle tout au long de la vie en est l'outil.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération la plus distinguée.

Benoît Hamon

